

Dangers des appareils abandonnés

Septembre 2011

- En février 2007, dans une raffinerie du Texas, du propane fut libéré d'une conduite fissurée faisant partie d'une station de régulation mise hors service depuis 15 ans. Un énorme incendie (photos ci-contre) survint, causant des blessures à 4 individus et l'évacuation de la raffinerie, la mettant à l'arrêt pendant 2 mois avec des pertes de \$50 millions. Vous pouvez en connaître davantage sur cet incident en consultant les bulletins Beacon d'Octobre 2008 et de Mai 2010.
- Dans une usine de transformation alimentaire, de la tuyauterie fut mise hors service pour cause d'isolant en amiante, mais la tuyauterie fut laissée en place. Éventuellement, les robinets de sectionnement furent causant une contamination du produit.
- Une fuite d'eau pénétra à l'intérieur d'une boîte de jonction électrique abandonnée causant un court-circuit et une panne électrique du système.
- Un procédé utilisant du trichlorure de phosphore (PCl_3), une matière hautement réactive avec l'eau, fut mis à l'arrêt. Un réservoir de PCl_3 devait être vidé mais fut laissé en place. Il ne fut pas vidangé au complet. Plusieurs années plus tard, il y eut une fuite. Le PCl_3 réagit avec l'eau présente sur le sol et généra un nuage toxique de chlorure d'hydrogène.



Le saviez-vous ?

- ➔ Les entreprises cessent souvent d'utiliser des appareils, des tuyauteries, des unités de production en entier ou même des usines pendant des semaines, des mois ou même des années. Ceci peut être causé par des conditions économiques défavorables, des variations saisonnières de la demande des produits ou par des changements apportés au procédé.
- ➔ L'appareil qui n'est plus utilisé doit être isolé des appareils maintenus en exploitation, vidangé de toutes substances chimiques et dé-énergisé. Votre usine devrait avoir des procédures pour l'isolement des appareils, leur étiquetage et verrouillage afin de procurer une directive sur ce qui devrait être accompli.
- ➔ Lorsqu'un procédé est modifié et des appareils sont retirés de service, ils peuvent être isolés durant les travaux de modifications avec l'intention de les enlever plus tard. Mais, seront-ils vraiment enlevés plus tard ? Est-ce que les vieux appareils laissés en place sont en train de se corroder et de se détériorer ?

Que pouvez-vous faire ?

- ➔ Faites toujours une revue de gestion du changement lorsque vous retirez des appareils de service, que ce soit de façon temporaire ou permanente, ou lorsque vous enlevez des appareils abandonnés. Prendre en compte quel isolement, vidange et dé-énergisation sont requis pour l'appareil inutilisé. Appliquez vos procédures d'usine concernant l'étiquetage et le verrouillage.
- ➔ Assurez-vous que l'appareil abandonné avec l'intention de "l'enlever plus tard" est dans les faits enlevé.
- ➔ Relever le niveau de sensibilisation de votre direction face à la tuyauterie ou aux appareils inutilisés. Vous êtes probablement au courant de sections de tuyauterie ou d'appareils qui ne sont plus utilisés et qui ont été oubliés en place.
- ➔ Inspectez régulièrement les appareils qui sont hors service pour assurer qu'ils ne présentent pas un danger pour les équipements encore en exploitation ou pour l'environnement. Observez pour des signes de dommages, de corrosion ou de fuite. Portez une attention particulière aux robinets de sectionnement, aux plaques d'obturation et aux autres dispositifs qui procurent l'isolement entre les appareils hors service et ceux en exploitation.

Gérez le changement lors de l'abandon ou de l'enlèvement d'appareils !